

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Département de la Creuse

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de CHENERAILLES

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 juillet, à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune de **CHENERAILLES**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. VERDIER Alexandre, Maire**.

Date de la convocation : 28 juin 2024

Étaient présents : M. Alexandre VERDIER, Mme Laëtitia LUQUET, M. Antoine GALINDO, Mme Brigitte LHUISSIER, M. Cyril BARACHY, M. Michel AUFORT, Mme Stéphanie GUIOMA, M. GROS Yves, Mme Marie-Thérèse HENault-CORBRION, M. Michel ALANORE.

Était absente : Mme Marie DEBELLUT

Étaient absents excusés : M. Michel REMARS, Mme Marine PAROT

Absents ayant donné pouvoir : Mme Sandrine BERNARD à Mme Laëtitia LUQUET, Michèle MAUME à Mme Stéphanie GUIOMAR.

Secrétaire : Le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Michel AUFORT pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 01 - Choix de l'Architecte – Aménagement d'un réfectoire scolaire en liaison chaude.
- 02 - Demande de subvention GVA Ahun-Chénérailles.
- 03 - Convention d'enfouissement de réseau aérien de télécommunications, Rue Alcide Sarre – ORANGE-SDEC-COMMUNE.
- 04 - Convention de location d'une bouteille à oxygène - Baignade
- 05 - Questions diverses

Délibération n°MA-DEL-2024-26 : Demande de subvention G.V.A Ahun-Chénérailles.

Le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de subvention a été sollicitée par l'Association du G.V.A Ahun -Chénérailles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte de verser la somme de 50 €.

VOTE : 12
Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°MA-DEL-2024-27 : Convention d'enfouissement de réseau aérien de télécommunications, Rue Alcide Sarre – SDEC, ORANGE et la Commune de CHENERAILLES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que dans le cadre de l'enfouissement du réseau aérien de télécommunication, Rue Alcide Sarre à Chénérailles, il y a lieu de signer une convention entre Orange, le SDEC et la Commune de Chénérailles.

Cette convention a déjà été signée par le SDEC.

Le coût de cette prestation s'élève à 544 € 50 TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le devis concernant cette prestation qui s'élève à 544 € 50 TTC.
- Autorise le Maire à signer la convention

VOTE : 12
Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°MA-DEL-2024-28 : Convention de location d'une bouteille à oxygène – Baignade.

Monsieur le Maire a sollicité la Pharmacie LAVAL-DURAND pour la location d'une bouteille à oxygène pour la surveillance de la baignade.

Le coût de cette location s'élève à 1€90 TTC par jour. Elle s'effectuera sur la période du 08 juillet 2024 au 25 Août 2024. Elle sera restituée à la fin de chaque saison.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte le coût de la location à 1€90 TTC
- Autorise le Maire à signer la convention.

VOTE : 12
Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses - informations

Projet d'aménagement d'un réfectoire en liaison chaude – choix de l'Architecte :

Ce point a été ajourné, une réévaluation du montant de l'estimatif doit être fait, impossibilité de comparer les deux offres.

Monsieur le Maire

- Informe le conseil municipal qu'il a signé le devis pour le point à temps avec l'Entreprise EVOLIS pour un montant de 17 054 € 04. Des devis ont été sollicités pour la Route de Saint Dizier, l'impasse du Chatelard et le trottoir en face du collège.
- Souhaiterait mettre en place le télétravail, un projet de délibération a été remis à chaque conseiller afin de travailler le contenu qui sera présenté au Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion. L'élaboration finale sera examinée au prochain conseil municipal. Le prochain CST aura lieu le 17 octobre 2024. La mise en place serait pour le 1^{er} janvier 2025.

TOUR DE TABLE

Michel ALANORE :

Trous chemin de l'Etang

Réponse du tout venant a été livré au Petit Etang

Marie-Thérèse HENAULT -CORBRION :

- Demande que soit débarrassée la loge où sont entreposées des vieilles chaises pour mettre celles du cinéma.
- Trouve que le cabinet médical n'est pas entretenu.
Réponse : la Communauté de Communes ne fera rien, nous allons demander aux Agents de la commune de le faire, nous ne pouvons pas laisser ce bâtiment médical dans cet état.

Laëtitia LUQUET :

- Informe que l'opération « école ouverte/vacances apprenantes » aura lieu à l'école de chénérailles du 26 au 29 août 2024 de 9h à 15h30 pour les élèves du CP au CM2.

Yves GROS : Parcours Terra Aventura est ouvert depuis le 22 juin 2024.

Fin de la séance à 21 :50



